

À Saint-Lô, le 26 juillet 2021

**Direction du cadre de vie et de la collecte des déchets**  
02.14.29.00.29

**Objet** : Changement dans la gestion de vos déchets à partir de janvier 2022

Madame, Monsieur,

Saint-Lô Agglo gère vos déchets sur les 61 communes du territoire. Or, plusieurs années après les fusions des communautés de communes, il existe toujours, en fonction des secteurs, des modalités de collecte et de financement du service qui diffèrent entre les habitants.

C'est pourquoi, en 2019, vos élus communautaires ont décidé de revoir le fonctionnement général du service en adoptant un nouveau schéma de collecte et le passage à la redevance incitative.

Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, **la majorité des foyers se verra doter de deux bacs** :

- un bac pour la collecte sélective (bac jaune) : il remplacera le conteneur à papier et le conteneur à emballages mais aussi les sacs jaunes et bleus. Vous pourrez y mettre directement et sans sac poubelle :
  - tous les papiers (journaux, revues, magazines, papiers de bureautique...),
  - tous les emballages et contenants en métal, en plastique, en cartonnette, les briques alimentaires pour le lait ou le jus de fruit,
  - mais aussi, et c'est nouveau, les pots de yaourts, les barquettes en polystyrène, les boîtes, sachets et films en plastique, petits emballages métalliques...
- un bac pour les ordures ménagères résiduelles obligatoirement en sac poubelle (bac gris).

Dans les cas où cette solution de bacs individuels ne sera pas possible, des alternatives seront proposées. De même, les habitants vivant en immeuble auront des contenants collectifs.

Saint-Lô Agglo souhaite ainsi agir sur la réduction des déchets, la préservation de l'environnement et la maîtrise des coûts de ce service tout en vous proposant un service le plus équitable possible. Tous ces changements ont pour vocation de **simplifier et renforcer le geste de tri**.

Pour payer ce service, votre conseil communautaire a décidé de créer une redevance : elle remplacera donc la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à compter de 2023. Quel est son avantage ? Chaque habitant paie en fonction des déchets produits et ramassés.

Conscient de l'impact de tous ces changements dans vos habitudes quotidiennes, **des ambassadeurs de tri viendront chez vous de fin août à décembre 2021**. Vous n'aurez rien à leur payer, leur rôle consistera à vous expliquer toutes les nouveautés et à vous livrer les bacs. Ils vous apporteront l'ensemble des informations nécessaires à votre compréhension de la nouvelle organisation du service de collecte des déchets que vous connaîtrez au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Nous vous remercions d'ores et déjà de l'accueil que vous leur réserverez.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

**Fabrice Lemazurier**  
Président de Saint-Lô Agglo



**Claude Javalet**  
Vice-président en charge de la collecte et  
valorisation des déchets

